

Arrêté n°2022-03-17-26 portant composition de la Commission d'expertise scientifique

Section 85-86-87

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-26 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 85-86-87 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-26 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 85-86-87 – Collège B ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A

- Monsieur Jérôme GUILLARD
- Madame Guylene PAGE
- Monsieur Denis SARROUILHE
- Madame Christine IMBERT
- Monsieur Pascal CARATO
- Monsieur Bernard FAUCONNEAU
- Monsieur Jean-Christophe OLIVIER

Article 2 : Collège B

- Monsieur Julien BRILLAUT
- Madame Marie DEBORDE-DELAGE
- Monsieur Julien BUYCK
- Madame Marion GIRARDOT
- Monsieur Frederic TEWES
- Madame Stéphanie PAIN
- Monsieur Vincent THOREAU

Article 3 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Médecine et pharmacie ainsi que sa responsable administrative sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 17 mars 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL

